

2022 DASCO 53 - Subventions d'investissement (600.795 euros) à 43 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges, édition 2021/2022.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le budget participatif des collèges est un dispositif initié en 2016 dont l'objectif est de contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté à travers l'expérience du débat démocratique et du vote. Ainsi, un catalogue de propositions de 15 projets répartis en 5 thématiques a été adressé à l'ensemble des collèges parisiens fin 2021. Sur la base de ce catalogue, les élèves ont choisi collectivement un projet pour leur établissement.

La présente délibération est destinée à mettre en œuvre les conditions de réalisation des projets choisis en accordant des subventions aux 43 collèges qui ont d'ores et déjà produit un dossier complet.

Les collèges concernés sont :

Au titre de la thématique « Agir pour le climat » :

- Le collège Gabriel Fauré, projet « Jardin potager » pour un montant de 15.906 €.
- Le collège Françoise Dolto, projet « Jardin potager » pour un montant de 19.973 €.

Au titre de la thématique « Ouverture des collèges aux quartiers » :

- Le collège Flora Tristan, projet « Une fresque pour mon collège » pour un montant de 5.000 €.
- Le collège Charles Péguy, projet « Une fresque pour mon collège » pour un montant de 4.845 €.
- Le collège La Grande aux Belles, projet « Aménager et équiper la cour du collège pour lire et jouer en société » pour un montant de 15.226 €.

Au titre de la thématique « Vivre ensemble » :

- Le collège Jean Perrin, projet « Espace détente » pour un montant de 10.089 €.
- Le collège Madame de Staël, projet « Espace détente » pour un montant de 9.503 €.
- Le collège Georges Méliès, projet « Espace détente » pour un montant de 9.262 €.

- Le collège Jean-François Oeben, projet « Espace détente » pour un montant de 8.867 €.
- Le collège Jean-Baptiste Clément, projet « Espace détente » pour un montant de 10.196 €
- Le collège Evariste Galois, projet « Espace détente » pour un montant de 10.000 €.
- Le collège Jules Verne, projet « Espace détente » pour un montant de 9.991 €.
- Le collège Claude Monet, projet « Espace détente » pour un montant de 10.127 €.
- Le collège Anne Franck, projet « Espace détente » pour un montant de 10.200 €.
- Le collège Victor Hugo, projet « Espace détente » pour un montant de 10.374 €.
- Le collège Lucie Faure, projet « Espace détente » pour un montant de 5.599 €.
- Le collège Henri Matisse, projet « Espace détente » pour un montant de 8.407 €.
- Le collège Amédéo Modigliani, projet « Espace détente » pour un montant de 9.247 €.

Au titre de la thématique « Collège numérique » :

- Le collège Guillaume Apollinaire, projet « Inclusion numérique » pour un montant de 19.955 €.
- Le collège Janson de Sailly, projet « Classe robotique » pour un montant de 16.700 €.
- Le collège César Franck, projet « Classe robotique » pour un montant de 20.058 €.
- Le collège Edgar Varèse, projet « Classe robotique » pour un montant de 19.880 €.
- Le collège Moulin des Prés, projet « Classe robotique » pour un montant de 19.794 €.
- Le collège Wolfgang Amadeus Mozart, projet « Classe mobile » pour un montant de 19.897 €.
- Le collège Lucie et Raymond Aubrac, projet « Classe mobile » pour un montant de 19.751 €.
- Le collège Georges Duhamel, projet « Classe mobile » pour un montant de 19.821 €.
- Le collège Boris Vian, projet « Inclusion numérique » pour un montant de 20.027 €.
- Le collège Valmy, projet « Classe robotique » pour un montant de 19.960 €.
- Le collège Charlemagne, projet « Classe mobile » pour un montant de 19.983 €.
- Le collège Guy Flavien, projet « Inclusion numérique » pour un montant de 19.865 €.
- Le collège Jules Romains, projet « Inclusion numérique » pour un montant de 19.960 €.
- Le collège Jean de la Fontaine, projet « Classe robotique » pour un montant de 19.672 €.

Au titre de la thématique « Vers les jeux olympiques et paralympiques » :

- Le collège Germaine Tillion, projet « Teqball » pour un montant de 12.196 €.
- Le collège Yvonne le Tac, projet « Laser Run » pour un montant de 12.579 €.
- Le collège Paul Valéry, projet « Laser Run » pour un montant de 11.954 €.
- Le collège Pilâtre de Rozier, projet « Laser Run » pour un montant de 10.910 €.
- Le collège Lamartine, projet « Laser Run » pour un montant de 14.979 €.
- Le collège Robert Doisneau, projet « Teqball » pour un montant de 9.147 €.
- Le collège Jean Moulin, projet « Laser Run » pour un montant de 14.570 €.
- Le collège Jean-Baptiste Poquelin, projet « Laser Run » pour un montant de 14.949 €.
- Le collège Pierre-Jean de Béranger, projet « Laser Run » pour un montant de 14.611 €.
- Le collège Jean-Baptiste Say, projet « Laser Run » pour un montant de 15.000 €.
- Le collège Maurice Utrillo, projet « Jeux sportifs » pour un montant de 11.765 €.

La mise en œuvre de ces projets nécessite le versement d'une subvention d'équipement à ces établissements afin de les réaliser dans les meilleurs délais. Les établissements rendront compte de l'utilisation du budget alloué en fournissant une copie des factures à l'issue de la réalisation des projets.

Dans le cadre de la présente délibération, il vous est donc proposé d'accorder à ces collèges une subvention d'équipement pour un montant total de 600.795 euros au titre du budget participatif des collèges, édition 2021/2022.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris